

Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de BARNAS

Date de convocation :

8 Juin 2023

Date d’Affichage :

8 Juin 2023

Nombre de Membres:

En exercice : 7

Présents : 5

Pouvoir : 2

Votants : 7

Résultat du vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

L’an deux mille vingt-trois le douze juin 2023 à 20h00,
Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous
la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Luc.

Présents :

Mesdames : BOUET Lynda, Bouet Rose, LEMAIRE Monique, et Messieurs, PERRON Jean-Claude
et VIDAL Jean-Luc.

Absent excusé : VIDAL Jean-Luc

**Pouvoir : Mériaux Philippe à VIDAL Jean-Luc et DEMOYA Charline à PERRON
Jean-Claude**

Secrétaire de séance : Lynda BOUET

Objet : Révision des tarifs pour les concessions au cimetière de Barnas

Monsieur le maire informe qu’aucun tarif n’a évolué depuis 2016.

**La collectivité ne souhaite pas faire évoluer le tarif des cases colombarium tant qu’elles ne
sont pas déplacées et améliorées.**

Il suggère une légère augmentation du tarif des concessions

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à
l’unanimité, fixe les tarifs du cimetière communal comme suit :**

Catégories	MONTANT	
	Durée de 15 ans	Durée de 30 ans
Case colombarium	440€	670€
Concessions (prix au mètre carré)	150€	250€

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire,

Jean-Luc VIDAL

13 JUIN 2023



